

Appel à Manifestation d'Intérêt

Coordination départementale Sport-Santé en Centre-Val de Loire

CONTEXTE

En 2011, la Haute Autorité de santé (HAS) a reconnu l'activité physique et sportive comme thérapeutique non-médicamenteuse. Depuis, les évolutions juridiques ont introduit la possibilité pour les médecins traitants de prescrire de l'activité physique adaptée aux patients atteints d'une affection longue durée (ALD) permettant ainsi d'intégrer dans le parcours de soin l'activité physique et sportive comme facteur de santé physique et mentale.

C'est dans ce contexte que la Stratégie nationale sport-santé (2019-2024) pilotée par le Ministère des sports, des jeux olympiques et paralympiques et le Ministère de la santé et des solidarités a été construite. Elle vise à promouvoir l'activité physique et sportive pour toutes les populations en mettant un accent particulier sur les publics dits « empêchés » ou éloignés de la pratique sportive.

Le programme des Maisons sport-santé a été créé en 2019 puis renforcé afin de mailler l'ensemble du territoire national pour répondre aux besoins des usagers. La loi du 2 mars 2022, visant à démocratiser le sport en France, a renforcé le rôle des Maisons sport-santé en les inscrivant dans le code de la santé publique, et a élargi les possibilités de prescription médicale d'activités physiques adaptées.

La Stratégie régionale sport-santé (SRSS) Centre-Val de Loire, signée le 20 février 2024, est le fruit d'un travail impulsé par la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES), l'Agence régionale de santé (ARS), qui en assurent le co-financement, puis le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) qui participe à sa mise en œuvre concrète en lien avec les acteurs de la Conférence régionale du sport (CRS).

Cette dynamique est renforcée par l'animation territoriale des Jeux olympiques et paralympiques 2024 et de la Grande Cause Nationale 2024, créant ainsi des habitudes de travail entre les partenaires issus de multiples horizons et impliquant le monde économique.

Ces partenariats consolidés ou naissants permettront de répondre aux besoins des usagers et des publics éloignés de la pratique d'activités physiques. Ils seront également des ressources importantes afin de pérenniser les actions des Maisons sport-santé habilitées, outils essentiels de la mise en œuvre concrète de l'activité physique adaptée à des fins thérapeutiques non-médicamenteuse.

Le premier objectif transversal de la Stratégie régionale sport santé est de structurer le sport-santé en région grâce à l'animation du réseau sport-santé au niveau régional et départemental.

OBJECTIFS

Le présent appel à candidature a pour objectif **d'identifier dans chaque département la structure qui portera la mission de coordination départementale** dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie régionale sport-santé (2024-2028) :

ENJEUX IDENTIFIES :

- Garantir la cohérence et la qualité des parcours des usagers à l'échelle départementale ;
- Favoriser le maillage territorial en matière de sport-santé ;
- Favoriser l'interconnaissance des milieux de la santé et du sport ;
- Animer le réseau départemental sport-santé (services de l'état, collectivités, Maisons Sport-Santé, mouvement sportif local, CPTS, CLS, etc.) ;

MISSIONS PRINCIPALES

- Organiser à minima deux comités de pilotage à vocation départementale par an (un en début de saison et l'autre en fin de saison sportive, par exemple) ;
- Assurer une fonction de guichet unique pour assurer le lien entre les usagers, les MSS et/ou le mouvement sportif ;
- Mettre en place une journée départementale d'animation territoriale sport-santé sur le territoire ;
- Référencer l'offre en activités physiques adaptées et la formaliser sur un annuaire ;
- Travailler en partenariat avec le coordonnateur régional pour contribuer au développement du sport-santé sur le territoire régional et départemental ;
- Participer aux réunions régionales et aux instances territoriales ;
- Diffuser et transmettre les informations et bonnes pratiques à l'ensemble du réseau départemental (création ou utilisation d'un outil collaboratif, newsletter départementale...) ;
- Contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie Régionale Sport-Santé à l'échelon départemental.

LIENS PARTENARIAUX :

- Acteurs institutionnels (DD-ARS, SDJES, collectivités...) ;
- Professionnels de santé (CPTS, programmes d'Education Thérapeutique du Patient, associations de patients, patients experts...) ;
- Professionnels du secteur paramédical et médico-social (kinésithérapeutes, ergothérapeutes, travailleurs sociaux etc.) ;
- Professionnels du champ sportif (CDOS, clubs...).

MODALITES DE FINANCEMENT

Une subvention annuelle attribuée dans le cadre des finances des services de l'Etat (DRAJES/ARS), sera versée sous forme d'un forfait de 5 000 € à chaque coordination départementale pour la mise en œuvre des missions.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

- Les structures éligibles à ce dispositif doivent être, prioritairement, habilitées « Maison Sport-Santé » et inscrites au registre des actes administratifs.
- La demande devra faire apparaître le nom et les coordonnées du référent départemental ainsi que le temps de travail prévisionnel dédié à la coordination.

- Il est recommandé de prendre attache avec les services de l'état avant tout dépôt de candidature – DD-ARS ou SDJES.

MODALITES DE DEPÔT

Les dossiers de demande de subvention devront être transmis dans la période **du 18 avril 2024 à 9 heures au 21 mai 2024 à 17 heures sur :**

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appele-a-projets-maisons-sport-sante-en-centre-val-de-loire>

INSTRUCTION ET NOTIFICATION

L'instruction des demandes sera réalisée conjointement par l'Agence Régionale de Santé, la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports et le Comité Régional Olympique et Sportif Français.

La décision et l'envoi de la notification seront réalisées au niveau régional par la DRAJES et l'ARS. Les notifications seront transmises entre le 10 et le 14 juin 2024.

CONTACTS DES SERVICES DE L'ETAT

Services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports	Délégations départementales de l'ARS
Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports du Cher (18) <i>Véronique DOLEANS</i> veronique.Doleans@ac-orleans-tours.fr	Délégation Départementale du 18 <i>Naima MOUSALLI</i> naima.mousalli@ars.sante.fr
Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports d'Eure et Loir (28) <i>Nathalie HABERT</i> nathalie.habert1@ac-orleans-tours.fr	Délégation Départementale du 28 <i>Loéticia RONSIN</i> loetitia.ronsin@ars.sante.fr
Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de l'Indre (36) <i>Marie-Hélène GUY</i> marie-helene.guy@ac-orleans-tours.fr	Délégation Départementale du 36 <i>Sarah AKIYO</i> sarah.akiyo@ars.sante.fr
Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports d'Indre et Loire (37) <i>Stéphanie LECOMTE</i> stephanie.lecomte@ac-orleans-tours.fr	Délégation Départementale du 37 <i>Angèle RABILLER</i> angele.rabiller@ars.sante.fr
Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports du Loir-et-Cher (41) <i>Tom DECONCHY</i> Tom.deconchy@ac-orleans-tours.fr	Délégation Départementale du 41 <i>Aurore HAUSKNOST</i> aurore.hausknost@ars.sante.fr
Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports Centre-Val de Loire, Loiret (45) <i>Maxence LEON-LEVERD</i> maxence.leon-leverd@ac-orleans-tours.fr	Délégation Départementale du 45 <i>Rodolphe LEPROVOST</i> rodolphe.leprovost@ars.sante.fr